

« Politique de l'enfance, et si on en parlait pour 2022 » ... Et après !

« Politique de l'enfance, et si on en parlait pour 2022 » ... Et après !

Guillemette AUBIN-VIARD, Valérie BATAILLARD et Brigitte CAPPE,
FOF-Paris-Nord de France



Le forum du CEP-Enfance s'est déroulé le 29 janvier dernier à la Bourse du Travail à Paris, suite à la parution aux Éditions Érès du livre *Enfance, l'état d'urgence* le 2 septembre 2021, et de la marche du 9 octobre pour porter nos dix exigences pour la cause des enfants dans les rues de Paris.

L'objectif de ce forum : faire intervenir des personnalités représentatives dans leur œuvre pour la cause des enfants. Et interpeler les candidats aux prochaines élections sur leur programme et leur conception de la politique de l'enfance.

Des questions ont été adressées à l'avance aux candidats, ainsi que l'ouvrage *Enfance, l'état d'urgence* pour qu'ils puissent se les approprier.

« Politique de l'enfance, et si on en parlait pour 2022 » « Politique de l'enfance, si on en parlait pour 2022 » ... Et après !

Les participants, présents ou suivant la retransmission à distance, sont invités à transmettre leurs questions et réactions par SMS, pour mieux organiser le déroulement des débats.

La journée du 29 Janvier

Voici donc au matin du 29, à la Bourse du Travail, notre petite « délégation » FOF. 170 personnes dans la salle, mais plus de 400 à distance. La retransmission est assurée avec grande efficacité et disponibilité par l'équipe de techniciens d'ATD-Quart Monde.

La journée débute par **l'introduction de Claire Brisset** (première défenseure des droits en France) qui assurera au fil de la journée un rôle de « grand témoin ».

Elle se prononce pour un *ministère de plein exercice* pour une vision globale, adossé à un *code de l'enfance*. Actuellement la législation relative à l'enfance est éparpillée dans de nombreux codes (civil, action sociale et familles, éducation, santé publique, justice des mineurs...) et certaines lois remontent à l'Ancien Régime !

Elle juge inadmissible que *l'État ait passé la main aux collectivités territoriales sans leur en donner les moyens*, et sans contrôle car *le rôle de l'état est de contrôler* !

Donc selon elle : pour une politique et une vision cohérente, il faut : - *un ministère - un code - et en rendre compte à la CIDE* (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) tous les cinq ans. La CIDE est régie par un *traité international*. Le plus haut degré d'obligation pour les États qui le ratifient.

Or l'État français est régulièrement rappelé à l'ordre pour ses manquements, et non-respect de la Convention : placement d'enfants en centres de rétention avec leurs parents ; entorses à la présomption de minorité pour les mineurs isolés, refus de rapatrier sans condition les enfants détenus dans des camps en Syrie ; non scolarisation d'enfants ne disposant pas de domicile fixe ; non prise en compte de la parole des enfants dans les affaires de justice les concernant ; attente insoutenable pour accéder à des soins, ou dans le champ du handicap, du fait de l'état de délitement des services publics...

Intervention de J-P Rosenczveig (magistrat et ex-président du Tribunal pour enfants de Bobigny) : Comment évaluer l'évolution du droit de l'enfant depuis 30 ans ?

Quelques affirmations :

« Ce droit, c'est un combat pour le faire, et un combat pour le mettre en œuvre ! »

« Le droit de l'enfant ne se réduit pas à sa protection ! »

« L'enfant est une personne qui peut « tenter » de peser sur sa vie ! »

« On ne voit que l'enfance dangereuse, et pas l'enfant en danger » *ajout ici de Claire Brisset : « voir la minorité qui protège, et pas seulement qui empêche ! »

« Les mineurs isolés sont avant tout des enfants... et les enfants français détenus dans les camps en Syrie doivent être protégés comme tous les ressortissants français ! »

« Politique de l'enfance, si on en parlait pour 2022 » ... Et après !

« On parle plus de droit à l'enfant que de droit de l'enfant dans le débat public. »

Qu'entend-t-on par cette notion vague « l'intérêt supérieur de l'enfant » ? Le respect de ses droits ! On a reconnu l'autorité parentale, c'est un début, mais on n'arrive pas encore à passer de l'autorité à la responsabilité. Des droits, découlent les responsabilités.

Il s'agit pour l'ÉTAT d'assumer ses responsabilités. Notamment pour que les enfants aient accès aux droits. Pour cela, c'est un enjeu majeur de réinvestir TOUS les services de proximité.

Trois critères pour l'accès aux droits :

- 1) être informé de ses droits
- 2) priorité : que les adultes connaissent les droits des enfants
- 3) accompagner les enfants dans l'exercice de leurs droits. Encore faut-il qu'il reste des accompagnants !

Décentralisation / recentralisation ? Cela nécessite du temps, un lieu de concertation, pour un futur *Conseil national de protection de l'enfance*. Et changer les représentations, les mentalités : « que chacun, dans son champ de responsabilité, adapte sa politique pour hisser le niveau de réponse aux besoins. »

Comment rendre plus lisible le droit des enfants ? :

Clarifier les responsabilités : le premier des droits. Cela passe par la loi et la pédagogie de la loi.

Mettre la loi à jour, en faire la promotion dans les débats publics, et autant que faire se peut, dans les « bons lieux ».

* Et s'il y a un surcoût, que l'État le paie et cesse de se défausser sur les régions !

Le Code est à la fois porteur d'une vision, et le fruit d'une analyse. Le droit est politique, dans les valeurs qui portent la loi.

Intervention de Marie-Rose Moro (pédopsychiatre, responsable de la maison de Solenn à Paris)

Une quantité de rapports nous submergent, qui vont tous aux mêmes conclusions ! Donc on sait quels sont les besoins, mais il ne se passe rien ! Cela s'aggrave même, du fait d'un système en tension. Cela accroît les difficultés !

Nous devons revendiquer une manière de faire, des articulations entre les différents champs. Nous devrions avoir une formation à la diversité, et partager ces savoirs, faire de la recherche en commun.

Ne pas classer de – à + vulnérables. Respecter des temporalités différentes.

« Politique de l'enfance, et si on en parlait pour 2022 » « Politique de l'enfance, si on en parlait pour 2022 » ... Et après !

Intervention vidéo de Bernard Golse (pédopsychiatre, professeur d'université)

La pédopsychiatrie vit une crise sans précédent, dans ces moments de révolution conceptuelle, d'un glissement de psychiatrie à santé mentale !

Dans les années soixante, la psychiatrie prenait en compte « les trois S » : Souffrance, Secteur, Sujet. Actuellement, nous devons faire avec le concept de « politique d'activation de santé mentale en neuropsychiatrie » !

Il FAUT s'accrocher au concept de psychopathologie !

Après-midi : les représentantes des candidats aux présidentielles à la tribune

Six représentantes des candidats doivent donc répondre aux questions transmises précédemment. Leur ordre d'intervention, et leurs places à la tribune, sont tirées au sort. Elles disposent d'un court laps de temps (4 minutes) par question.

Martine Brousse (REM), Clothilde Derouard (LR), Danièle Obono (députée FI), Nathalie Maquoi (conseillère de Paris, EELV), Dominique Versini (adjointe mairie de Paris, PS), Laurence Cohen (sénatrice, PC), répondent à l'invitation du CEP Enfance de dialoguer sur la politique de l'enfance et les dix exigences pour la cause des enfants. Eh oui, toutes des femmes !¹

Deux « salves » de questions leur sont posées, portant sur : la lutte contre la pauvreté touchant les enfants et leurs familles ; le respect intégral des droits de l'enfant ; la revitalisation des services publics pour l'enfance ; la formation des professionnels ; la question d'un ministère dédié à l'enfance, et celle d'un code de l'enfance.

Le débat est animé par Françoise Dumont (Ligue des Droits de l'Homme), Gérard Neyrand (sociologue), et toujours Claire Brisset dans son rôle de « grand témoin ».

Les représentantes remercient qu'on leur donne l'occasion de s'exprimer sur un sujet qui rassemble « hors étiquettes ». À noter les prestations-service minimum de Mesdames Brousse et Derouard : « je ne peux pas répondre, des travaux sont en cours », un flou dans les concepts... Les interventions des quatre autres sont mieux documentées, visiblement préparées, ouvrant à un débat construit.

Claire Brisset, ensuite, note un relatif consensus sur la politique de l'enfance comme priorité. Elle pointe au passage que la maternelle n'est pas le lieu des apprentissages scolaires, qu'enfant et élève ne sont pas synonymes, qu'on ne peut attacher la politique de l'enfance uniquement à la famille. Elle dit entendre les intentions d'augmenter la capacité d'accueil dans les différents modes de garde : actuellement seulement 60 % de couverture, pour tous les modes d'accueil...

¹ Sur ces trois mots, nous laissons à votre convenance deux lectures possibles :

- Option 1 : « les gosses, ça a toujours été l'affaire des femmes » c'est bien connu !

- Option 2 : félicitons-nous que l'on confie enfin aux femmes le sujet le plus important de notre société !

« Politique de l'enfance, si on en parlait pour 2022 » ... Et après !

J-P Rosenczweig interroge sur l'estimation du budget pour mettre en place les mesures annoncées et quelle part de PIB chacun souhaite y consacrer. Devinez qui peut apporter sur le champ des chiffres précis ? Et qui peut les fournir dans la semaine, quand son candidat aura annoncé son programme ?

Les six représentantes sont remerciées de s'être prêtées à cet exercice de style délicat, d'avoir tenu le temps de réponse imparti. Il leur est proposé, pour la suite, de rester en contact, pour échanger et s'exprimer selon un mode d'expression plus souple et élargi. Si elles et leurs candidats le souhaitent.

Un tableau comparatif des propositions sur chaque question, réalisé par le CEPE, sera consultable sur son site, et ceux de nos organisations. Donc sur celui de la FOF.

En conclusion de cette journée, retenons que la France est le premier pays de l'Europe des douze, en août 1990, à avoir ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfance. Elle en est pourtant le plus mauvais élève, en défaut constant d'application.

« ... Si nous défendons tous les métiers du lien, c'est que le lien s'est défilé ! Nous vous entendons, mais nous serons là et nous vous demanderons des preuves !... » conclut Pierre Suesser (pédiatre en PMI) au nom du CEPE à l'issue de cette journée intense.

Réjouissons-nous avec Alain Quesney (dans son article sur le CEPE page 81, revue Pratiques n° 96 « un pognon de dingue ») de la possibilité de créer encore du collectif, et que la convergence des luttes ne soit pas qu'un combat suranné !

Dire encore et encore l'état d'urgence pour l'enfance dans notre pays, tenir ferme sur nos exigences aujourd'hui, en 2022... ET APRES ! C'est tout le sens de l'engagement de la FOF au sein de ce collectif du CEP-Enfance.

